

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 4 mars 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/03/04-5/05

Commission n° 5 - Éducation, Jeunesse et Sports, et Affaires Internationales
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

OBJET : Politique départementale en faveur des organismes de jeunesse et d'éducation populaire.
Attribution de subvention.

Il s'agit de poursuivre le partenariat engagé en 2009 avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire présents et actifs sur notre territoire et développant des actions d'intérêt public départemental, en particulier au profit des jeunes seine-et-marnais, en lien avec l'agenda 21.

Il nous est proposé d'approuver les avenants aux conventions d'objectifs pluriannuelles 2009 - 2011 avec ces organismes, fixant les montants des subventions départementales pour l'année 2011.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000 – 321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n° 5/04 du Conseil général du 30 avril 2009 adoptant le règlement relatif aux aides financières accordées aux organismes de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi que les conventions d'objectifs pluriannuelles 2009 – 2011 avec 15 organismes,

Vu les crédits inscrits au budget du Département pour 2011,

VU la délibération du Conseil général n° 5/02 en date du 28 janvier 2011, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

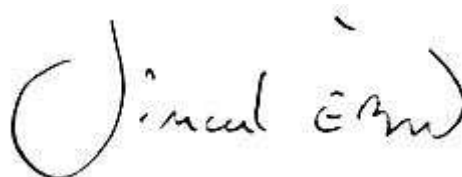
Article 1 : d'attribuer, au sein de l'action « autres – jeunesse, loisirs et citoyenneté », de l'opération "Organismes et fédérations de jeunesse et d'éducation populaire", les subventions pour l'année 2011 telles que mentionnées sur le tableau figurant en annexe 1 de la présente délibération ; le versement sera réalisé en une fois après signature des avenants annuels, conformément aux conventions pluriannuelles d'objectifs signées avec ces organismes le 29 mai 2009 ;

Article 2 : d'approuver l'avenant annuel type aux conventions d'objectifs pluriannuelles avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire figurant en annexe 2 de la présente délibération ;

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer au nom du Département les avenants pour l'année 2011 aux conventions d'objectifs pluriannuelles avec les organismes de jeunesse et d'éducation populaire.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ